



DEEP/23-957-505 du 06/02/2023

**PREPARATION DES JURYS D'ÉVALUATION EN VUE DE LA TITULARISATION DES  
PERSONNELS ENSEIGNANTS STAGIAIRES DU PREMIER DEGRE DANS LES ETABLISSEMENTS  
D'ENSEIGNEMENT PRIVES SOUS CONTRAT - EQP - SESSION 2023**

Références : Code de l'éducation, article R-914-19-2 - Décret n°94-874 du 7/10/1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics - Arrêté du 19/10/2010 fixant les modalités d'évaluation des maîtres contractuels ou agréés à titre provisoire des établissements d'enseignement privés sous contrat - Arrêté du 22/08/2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires - BO du 27-07-2022 relatif aux modalités d'affectation et d'organisation de l'année de stage - Circulaire n°2019-036 du 11/04/2019 relative aux lauréats des concours de recrutement des maîtres des établissements d'enseignement privés des premier et second degrés sous contrat

Destinataires : Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs du premier degré privé - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationales du premier degré

Dossier suivi par : M. SASSI - Tel : 04 42 95 19 80 - Mail : ugo.sassi@ac-aix-marseille.fr - Mme BERNARD - Tel : 04 42 95 29 06 - Mail : isabelle.bernard2@ac-aix-marseille.fr - Mme DI MEGLIO - Tel : 04 42 95 29 07 - Mail : valerie.di-meglio@ac-aix-marseille.fr

**1. Composition des dossiers d'évaluation des Professeurs des Ecoles stagiaires :**

- **Avis de l'Inspecteur de l'Education Nationale** du 1<sup>er</sup> degré (annexe 1) établi sur la base d'une grille d'évaluation (annexe 2), et, après consultation du rapport du tuteur du professeur stagiaire. L'avis peut également résulter d'une inspection.
- **Avis du chef d'établissement** dans lequel le stagiaire a été affecté (sur document adressé aux écoles par l'Institut Saint Cassien).
- **Avis du directeur de l'établissement d'enseignement supérieur privé** chargé de la formation du stagiaire (ISFEC Saint-Cassien)
- **Avis de l'entretien professionnel** pour les candidats éligibles

La Division des Etablissements d'Enseignement Privés (**DEEP**) assure, en liaison avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Vaucluse (DSDEN 84) le secrétariat et le fonctionnement des jurys.

**2. Procédure d'inspection**

- **Les IEN** contacteront les chefs d'établissement, via leur messagerie, pour leur communiquer la date à laquelle ils procéderont à l'inspection du stagiaire en poste dans leur établissement (annexe 3).
- **Les chefs d'établissement** informeront les stagiaires de la date de leur inspection, ils leur feront signer ledit document et en feront retour à l'IEN en charge de l'inspection par retour de mail.

**3. Procédure pour la transmission des dossiers d'évaluations des Professeurs des écoles stagiaires**

- **Les chefs d'établissement** des stagiaires doivent adresser leurs avis et la fiche récapitulative des éléments d'évaluation du stage.
- **Les tuteurs** des stagiaires doivent transmettre leurs rapports finaux.

L'ensemble de ces éléments est à adresser à :

**L'ISFEC ST CASSIEN, à l'attention de M. Gérald ALBERICI, Directeur  
au plus tard pour le 31 mars 2023**

- **Les Inspecteurs (IEN)** doivent adresser directement
  - En cas d'AVIS **DEFAVORABLE**
    - Leur rapport d'inspection
    - Leur avis circonstancié (annexe 1)
    - Ainsi que la grille d'évaluation (annexe 2),
  - En cas d'AVIS **FAVORABLE** uniquement leur avis circonstancié uniquement (annexe 1) signé

sous le timbre de la DEEP, à l'attention de M. SASSI Ugo au plus tard pour **26 mai 2023**

Les documents figurant en annexe doivent être utilisés à cette fin :

- Annexe 1 (inspection en vue de la titularisation),
- Annexe 2 (grille n° 11),
- Annexe 3 (notification d'inspection au stagiaire),

Afin d'établir au mieux le planning des entretiens avec le jury, il est nécessaire que les services de la DEEP soient informés au plus tôt **en cas d'avis défavorable**. Pour ce, il conviendra d'adresser les rapports d'inspection, et les avis circonstanciés et les grilles d'évaluation des inspecteurs, à **Ugo SASSI** ([ugo.sassi@ac-aix-marseille.fr](mailto:ugo.sassi@ac-aix-marseille.fr)).

*Les stagiaires ayant eu un avis défavorable à la titularisation, seront convoqués pour un entretien préalable avec les membres du jury, et se verront proposer une date pour consulter leur dossier.*

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille*



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ANNEXE 1**

**PROFESSEURS DES ECOLES STAGIAIRES**  
**INSPECTION EN VUE DE LA TITULARISATION**

ANNEE SCOLAIRE : 2022 / 2023

**Compte rendu de la visite du ...../...../20..... de ..... Heures ..... à ..... Heures**

**NOM et Prénom du stagiaire :**

**NOM de l'inspecteur effectuant la visite : Mme, M.**  
**Circonscription :**

**Nom et adresse de l'école du stage**

**Niveau de classe :**

Maternelle - Élémentaire :

Inscrits :  
Présents :

Circonscription :

**Contexte de l'école :**

**Nature et durée des séances observées :**

<b>1) Mobiliser en situation professionnelle les savoirs construits en formation</b> ( <i>préparation de la classe, organisation matérielle...</i> ) :
<b>2) Animer et conduire la classe</b> ( <i>faire preuve d'autorité, communiquer, réagir en situation conflictuelle, développer la participation et la coopération entre élèves...</i> ) :
<b>3) Exercer la responsabilité totale dans une classe</b> ( <i>mise en œuvre des programmes, des IO, organiser une progression des apprentissages, élaborer des outils d'évaluation, conduire la classe en prenant en compte la spécificité du public...</i> ) :
<b>4) Entretien</b> ( <i>analyse de la pratique, capacité d'écoute, prise en compte des conseils...</i> ) :
<b>5) Conseils, directions de travail et impression d'ensemble :</b>
<b>6) Conclusions :</b>

*N.B. : Pour compléter les différentes rubriques, l'Inspecteur s'appuiera sur le référentiel de compétences du J.O.. N° 0164 du 18/07/2010*  
**L'avis formulé n'est qu'un élément de l'évaluation qui sera pris en compte lors de la validation finale :**

**FAVORABLE**

**DEFAVORABLE**

**Date et signature de l'Inspecteur :**



<ul style="list-style-type: none"> <li>Participe aux différentes instances et conseils</li> <li>Communique autant que de besoin avec les familles ; participe, à son niveau, à leur information</li> </ul>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>
Observations :		
<b>Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique</b>	<b>Suffisamment acquises (1)</b>	<b>Insuffisamment acquises (2)</b>
P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtrise les contenus disciplinaires et les concepts clés utiles à son enseignement</li> <li>Met en œuvre les transpositions didactiques appropriées</li> <li>Identifie les savoirs et savoir-faire à acquérir par les élèves en lien avec les programmes et référentiels</li> </ul>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>
Observations :		
<b>Compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves diverses</b>	<b>Suffisamment acquises (1)</b>	<b>Insuffisamment acquises (2)</b>
P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves P5. Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves CC3 Connaître les élèves et les processus d'apprentissage CC4 Prendre en compte la diversité des élèves CC5 Accompagner les élèves dans leur parcours de formation		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Encadre les élèves et le groupe classe, fait preuve de vigilance à l'égard des comportements inadaptés et sait approprier le niveau d'autorité attendu à la situation</li> <li>Instaure un climat serein et de confiance au sein de la classe</li> <li>Encourage et valorise ses élèves</li> <li>Fixe les objectifs à atteindre, les moyens d'y parvenir et donne du sens aux apprentissages.</li> </ul>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>



Avis motivé :

Avis favorable à la titularisation :

Avis défavorable à la titularisation :

Qualité de l'évaluateur :

Nom :

Prénom :

Signature :

Rapport du corps d'inspection à annexer à la grille selon les situations.



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ANNEXE 3

PREPARATION DES JURYS D'EVALUATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS  
ADMIS AU

### Concours de recrutement de professeur des écoles STAGIAIRES DU PRIVE

**EN VUE DU JURY DE TITULARISATION**

**ANNEE SCOLAIRE 2022 - 2023**

Nom Prénom du stagiaire :

.....

Etablissement(s) d'exercice : .....

Quotité horaire : .....

Niveaux de classe : .....

INSPECTION PREVUE LE :

DE :            H            A            H

CLASSE :

NOM DE L'INSPECTEUR QUI PROCEDERA A L'INSPECTION :

UN ENTRETIEN SE DEROLERA A L'ISSUE DE L'INSPECTION

**N.B. : Veuillez faire renseigner le cadre ci-dessous par le stagiaire, joindre cette annexe 3 à son dossier de validation, et faire parvenir l'ensemble des documents à la DEEP M. SASSI Ugo, avant le vendredi 26 mai 2023**

Nom du Professeur des écoles stagiaire :

Prénom :

Date :

Signature